

Ref : CA2016/67

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'OCTROI D'UN AMÉNAGEMENT DE SERVICE EXCEPTIONNEL POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 8 juillet 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 8 avril 2016 relative à l'élection de Mme la Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines,

Vu la proposition de modification de l'article 5.2 des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du comité technique du 6 juillet 2016,

➤ *Etant entendu l'exposé de Mme Vélasco-Graciet,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE** d'approuver, par dérogation à l'article 5.2 des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, l'octroi à Mme la VP déléguée Ressources Humaines d'un aménagement de service exceptionnel de 288 heures pour l'année universitaire 2016/2017.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 8 juillet 2016.

Nombre de membres présents	22
Nombre de membres représentés	14
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de votes pour	36
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 19/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 12/07/2016